

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉrimAIRE MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE NOUVELLE-ÉCOSSE – TARIFICATION

Le 17 janvier 2011

Nous sommes heureux de vous informer qu'à compter du **17 janvier 2011**, Croix Bleue Medavie administrera le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) partout au Canada, ce qui comprend le traitement des demandes de règlement soumises par les différents fournisseurs et établissements de soins de santé qui offrent des services qui sont nécessaires sur le plan médical aux clients admissibles du PFSI.

Le présent bulletin présente la politique de remboursement des médicaments sur ordonnance applicable dans votre province en vertu du PFSI.

	POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – CIC (PFSI)
Date d'entrée en vigueur →	17 janvier 2011
Coût du médicament	Prix d'achat réel (PAR)
Majoration du prix de gros (soumise avec le coût du médicament)	s.o.
Frais accessoires	10% pour les produits injectables et les fournitures pour stomisés (jusqu'à concurrence de 250,00 \$ par ordonnance) et 2% pour toutes les autres ordonnances (jusqu'à concurrence de 50,00\$ par ordonnance)
Frais professionnels (réguliers)	10,62 \$ à compter du 1 ^{er} juillet 2010
Frais pour les préparations extemporanées	PAR plus 2% (jusqu'à concurrence de 50.00 par ordonnance), plus des frais professionnel Pharmacare maximums de 15,93 \$ (sauf pour la méthadone et les produits injectables par intraveineuse) Méthadone et produits injectables par intraveineuse : PAR + 10% (jusqu'à concurrence de 250,00 \$ par ordonnance + des frais professionnels de 15,93 \$)

Si vous avez des questions ou désirez plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, veuillez appeler notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou envoyer un courriel à [CIC Inquiry@medavie.croixbleue.ca](mailto:CIC_Inquiry@medavie.croixbleue.ca) le **17 janvier 2011** ou après.

Avant cette date, si vous avez des questions sur votre inscription, veuillez les envoyer à provider@medavie.croixbleue.ca.